



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N° 134 CSJ/22

REUNION DU 15 MARS 2023

Présents : MM. AZZOUN F. – BELORGEY B. – FAVELIER R. – CHEVANNE T. – DUPUY G.

FMI

La commission rappelle à tous les clubs que la FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE est obligatoire dans les tous championnats jeunes (de U18 à U13 et de U15 FEM à U13 FEM).

Toutes F.M.I qui ne sera pas mises en place, pour la phase printemps, sera sanctionnée par une amende.

La commission invite les clubs à vérifier le paramétrage dans Footclubs pour la personne en charge des différentes équipes, et mettre à jour l'application FMI (en cas de dysfonctionnement, supprimé l'application et la re-télécharger).

I - JEUNES GARÇONS

1.1 FORFAIT

Match 25727123 U18 D3 – A CHEVIGNY ST SR 2 – EF VILLAGES 2 du 11/03/2023

Forfait déclaré de CHEVIGNY ST SR 2

En conséquence, la CS donne match perdu par forfait 0-3, -1pt à CHEVIGNY ST SR 2 pour en porter le bénéfice à EF VILLAGES 2

Amende 60 € à CHEVIGNY ST SR.

Match 25721218 U15 D2 – A GRESILLES FC – UCCF du 11/03/2023

Forfait déclaré de UCCF

En conséquence, la CS donne match perdu par forfait 0-3, -1pt à UCCF pour en porter le bénéfice à GRESILLES FC

Amende 60 € à UCCF.

Match 25719965 U13 D3 – A EF VILLAGES 2 – CHENOVE 3 du 11/03/2023

Forfait déclaré de CHENOVE

En conséquence, la CS donne match perdu par forfait 0-3, -1pt à CHENOVE pour en porter le bénéfice à EF VILLAGES 2

Amende 50 € à CHENOVE.

Match 25720455 U13 D3 - D MPL FC – DAIX FEM 4 du 11/03/2023

Forfait déclaré de CHENOVE

En conséquence, la CS donne match perdu par forfait 0-3, -1pt à DAIX FEM 4 pour en porter le bénéfice à MPL FC

Amende 50 € à DAIX FEM 4

Match 25729383 U13 D3 – C ECHENON 2 – AUXONNE 2 du 11/03/2023

Forfait non déclaré d'AUXONNE

En conséquence, la CS donne match perdu par forfait 0-3, -1pt à AUXONNE 2 pour en porter le bénéfice à ECHENON 2

Amende 100 € à AUXONNE 2.

1.2 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 25712594 U18 D1 GEVREY – DAIX du 2/04/2023 se jouera le 23/04/2023

Match 25725689 U18 D2 – A UFCO – TALANT du 26/03/2023 se jouera le 18/03/2023 à 15h00

Match 25727105 U18 D3 – A FCCL – EF VILLAGES 3 du 18/03/2023 se jouera à 15h00

Match 25708588 U15 D1 IS SELONGEY – FONTAINE LES DIJON 2 du 18/03/2023 se jouera à 15h00
Stade de COURVELLES

Match 25720297 U15 D1 – A FONTAINE LES DIJON 2 -ASFO 2 du 25/03/2023 se jouera le 22/04/2023

Match 25721220 U15 D2 – A ENT MORVANDELLES – CF TALANT du 18/03/2023 se jouera à 14h30

Match 25713055 U15 D2 – B BEAUNE 2 – MARSANNAY2 du 18/03/2023 se jouera à 14h00

Match 25715654 U15 D1 – A USSE – DAIX du 18/03/2023 se jouera à 11h00

Match 25713153 U13 D1 - A MARSANNAY – GEVREY 18/03/2023 se jouera à 13h30

Match 25720324 U 13D1 – A LONGVIC – ASFO du 18/03/2023 se jouera le 8/04/2023

Match 25720519 U13 D1 – A CHEVIGNY ST SR - QUETIGNY du 25/03/2023 se jouera à 12h – Terrain
Plaine de la Sausaie (Synthétique)

Match 25718996 U13 D1 DFCO FEM 2 – ENT USSE du 18/03/2023 se jouera le 22/04/2023 à 14h00

Match 25721053 U13 D2- C VOUGEOT – LONGVIC 2 du 11/03/2023 se jouera le 29/03/2023

Match 25729390 U13 D3 – C CESSEY – GEVREY 2 du 18/03/2023 se jouera à 14h30

Match 25719988 U13 D3 – D CHENOVE 4 – CHENOVE FEM 3 du 18/03/2023 se jouera à 12h30
Match 25719751 U13 D3 – D DAIX FEM 4 – USCD 4 du 25/03/2023 se jouera à 12h30

La commission prend connaissance des demandes d'inversion et des accords écrits pour les rencontres suivantes :

Match 25720522 U13 D1 GEVREY – CHEVIGNY ST SR du 29/04/2023 se jouera à CHEVIGNY ST SR à 17h00

Match 25715730 U13 D1 DAIX – FONTAINE LES DIJON 2 du 25/03/2023 se jouera Stade M RATEL à 13h00

1.3 REPROGRAMMATION DES MATCHS

Match 25721219 U15 D2 – A POULLY EN AUXOIS – ES MORVANDELLE du 11/03/2023 remis au 8/04/2023

Match 25740068 U15 D3 – A DIJON ULFE – MVF 2 est remis au 8/04/2023

Match 25740051 U15 D3 – A ENT ESVO – LONGVIC 2 du 11/03/2023 remis au 8/04/2023

Match 25715726 U13 D1 – A DAIX – LONGVIC du 11/03/2023 remis au 22/04/2023

Match 25720530 U13 D2 – B EFV – CHEVIGNY ST SR 4 du 11/03/2023 t remis au 8/04/2023

Les rencontres ont été fixées pendant les vacances car il n'y a plus de date de disponible dans le calendrier. La commission informe les clubs qu'ils ont toute la latitude de changer la date avec l'accord écrits des deux clubs.

Afin de libérer une journée pour faciliter les remises de matchs, la commission des jeunes informe les clubs que les journées des 6 et 7 mai 2023 sont reportées au 12 et 13/05/2023 pour les championnats ci-dessous

- U18 D2 – A
- U15 D3 - A
- U15 D3 – B

Les 6 et 7 Mai devient une journée de Match remis

Pour les matchs, ci-dessous, non reprogrammés, la CDJC invite les clubs à s'entendre pour proposer une date en semaine et ce impérativement **avant le 13/05/2023**

Match 25725687 U18 D2 DAIX 2 – UFCO du 11/03/2023.

1.4 MATCHS REMIS

Suite à la Phase Départementale FESTIVAL U13 DU 1/04/2023 à BEAUNE, les rencontres ci-dessous sont remis

25712776 15 D1 – A BEAUNE AS – FONTAINE LES DIJON 2 est remis au 22/04/2023

25720500 U15 D2 – B BEAUNE AS 2 – QUETIGNY est remis au 22/04/2023

Suite à la qualification des clubs UFCO (U13 D3 – A) et POUILLY EN AUXOIS (U13 D2 – A), les rencontre ci-dessous sont remises

25739520 U13 D2 – A POUILLY EN AUXOIS – MVF du 01/04/2023 est remis au 8/04/2023

25729723 U13 D3 – A MVF 2 – UFCO du 01/04/2023 est remis au 8/04/2023.

Les rencontres ont été fixées pendant les vacances car il n'y a plus de date de disponible dans le calendrier. La commission informe les clubs qu'ils ont toute la latitude de changer la date avec l'accord écrits des deux clubs.

1.5 TOURNOIS

La JND aura lieu le samedi 3 Juin 2023 pour les catégories U7 et U9. La Commission informe les clubs que les tournois dans ces catégories ne seront pas autorisés ce jour.

FCCL

U13 – U11 – U9 – U7 : le 18 mai 2023

TALANT

U6/U7 – U8/U9 : le 10 juin 2023

U10/U11 : le 11 juin 2023

VOUGEOT

U6/U7 – U8/U9 : le 10 juin 2023

1.6 COURRIERS

CHEVIGNY ST SR nous indiquant le score de la rencontre 25720517 U13 D1 – B CEHVIGNY ST SR : 3 – FAUVERNEY : 5

De MORVANDELLE : La fin des championnats étant programmée au 13/05/2023. La commission ne peut donner son accord pour jouer le match le 20/05/2023.

II. FEMININES

Après le 01-10-2022, la Commission sportive jeunes appliquera des amendes.

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1 – U18 D2 - U15 D1 – U15 D2 - U13 D1 - U13 D2 (Sauf NIVEAU D3) ->20 €

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande.

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 25665393 U15 FEM IS SELONGEY – BEAUNE du 18/03/2023 se jouera le 29/04/2023

Match 25665392 U15 FEM VILLERS LES POTS – CHENOVE du 18/03/2023 se jouera à 10h00

Match 25759154 U13 FEM USCD – MARSANNAY du 25/03/2023 se jouera le 22/03/2023 à 16h30

2.1 MATCH REPROGRAMMES

Match 25665387 U15 FEM – GEVREY – CHENOVE du 04/03/2023 se jouera le 1/04/2023 à 13h30 à Chenove.

2.1 INSCRIPTION COUPE U18 FEM à 8

Courriel de DIJON UNIVERSITE CLUB

III. U15 FOOT PLAISIR

Matches non joués – remis avec l'accord écrit des deux clubs

Match 25762474 FC VINGEANNE – ENT CESSEY du 18/03/2023 remis au 25/03/2023

Match 25772705 IS SELONGEY 2 – ENT CCOF du 11/03/2023 remis au 08/04/2023

VI. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 €
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

Journées du 11 et 12 Mars 2023

La commission :

- Prend connaissance des feuilles de match papier et des constats d'échec. La Commission valide le résultat.

<u>11/03/2023</u>	U15 D2 / Printemps / Poule B Marsannay 2 - Auxonnais C.S. 1	
<u>11/03/2023</u>	U13 D1 / Printemps / Poule B Quetigny As 1 - Gevrey Chambertin 1	
<u>11/03/2023</u>	U15 D1 / Printemps / Poule A Aiserey Izeure Fc 1 - Is-Selongey 1	
<u>11/03/2023</u>	U15 D2 / Printemps / Poule B Quetigny As 1 - St Jean Losne Asujl 1	
<u>11/03/2023</u>	U13 D1 / Printemps / Poule B Chevigny St Sauveur 1 - Fauverney Rouvres 1	
<u>11/03/2023</u>	U18 D3 / Printemps / Poule A A.S. Seurre P.B. 21 - Cercle Talant 22	
<u>11/03/2023</u>	U13 D3 / Printemps / Poule A Ent.Ccof-Scv-Fcsg 2 - Pouilly En Auxois As 2	
<u>11/03/2023</u>	U13 D2 / Printemps / Poule D Quetigny As 2 - Ent.Cesse-Fcl 1	
<u>11/03/2023</u>	U13 D3 / Printemps / Poule C Gevrey Chambertin 2 - Nolay 1	
<u>11/03/2023</u>	U13 D3 / Printemps / Poule C Genlis As 2 - Ent.Longeault-Cessey 2	
<u>11/03/2023</u>	U13 Feminines / Printemps / Poule A Longvic 1 - Beaune A.S. 1	
<u>11/03/2023</u>	U13 Feminines / Printemps / Poule A Cheminots Dijon Us 1 - Chevigny St Sauveur 1	
<u>12/03/2023</u>	U18 D1 / Printemps / Poule A Chevigny St Sauveur 21 - Beaune A.S. 21	
<u>12/03/2023</u>	U18 D2 / Printemps / Poule B Quetigny As 21 - Ent.Fauverney-Tart1 21	
<u>12/03/2023</u>	U18 D1 / Printemps / Poule A Genlis As 21 - Gevrey Chambertin 21	
<u>11/03/2023</u>	U13 D2 / Printemps / Poule B Neuilly Crim Sennece 1 - Cheminots Dijon Us 2	
<u>11/03/2023</u>	U13 D3 / Printemps / Poule B Neuilly Crim Sennece 2 - Is-Selongey 3	
<u>11/03/2023</u>	U15 D3 / Printemps / Poule B Neuilly Crim Sennece 1 - Chevigny St Sauveur 2	

Suite au mail de PLOMBIERES nous informant que le club est dans l'impossibilité techniquement d'envoyer la FMI. Le clu

<u>11/03/2023</u>	U13 D2 / Printemps / Poule A A.S.C. De Plombieres 1 - Dijon U.L.F.E. 1	Absence de feuille de match
-------------------	---	-----------------------------

Feuille de match non parvenue à la date du 13/03/2023

La Commission constate le non-envoi de la feuille de match U15 D2 AUXONNE – ENT TILLES FC du 4/03/2023– Amende 30 € à AUXONNE CS

Nous vous rappelons que les feuilles de matchs doivent être envoyées au Secrétariat pour le Lundi 8h00

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Prochaine commission : sur convocation

Le Président : AZZOUN F.